

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-06-05-2c

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 05 JUIN

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe CABASSUT, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jean-Philippe CABASSUT, Patrick HOULES, Nelly CHEVALET, Hervé CHANTIER, Marie-Laure GONZALEZ, Olivier BONNAUD, Alice GONZALEZ, Philippe BELLON, Janis GARCIA, Gilbert LIEHN, Myriam BEAUJARD, Philippe DUGENNE, Patrick JOBARD, Sylvia BOULLENOT, Lionel JORDAN, Jean-Félix BOUDOU, Sébastien RONGIER, Audrey GINOT, Audran MONTEMAGGI, Laetitia JUNG, Céline MOLINA, Bernard SAUCEROTTE, Muriel PRADES, Jean-Marie BENEZIS, Pascale GENIEIS-TORAL, Jordan DARTIER.

Procurations :

*Françoise DOMERGUE donne procuration à Alice GONZALEZ,
Annick CABANNES donne procuration à Myriam BEAUJARD,
Sandrine MAZARS donne procuration à Jordan DARTIER.*

Secrétaire de Séance :

Nelly CHEVALET.

Objet : ALSH – Mise en place de nouvelles formules d'accueil et modification de la grille tarifaire afférente

Dans l'objectif de proposer une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire plus attractive et plus accessible, la collectivité souhaite mettre en place de nouvelles formules d'accueil et modifier la grille tarifaire comme suit à compter du 6 juillet 2026.

Cette proposition s'inscrit dans le prolongement des engagements pris dans le cadre de la Convention Territoriale Globale co-signée avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2023-2027.

Les formules d'accueil proposées sont les suivantes :

- Matin avec repas
- Matin sans repas
- Après-midi avec repas
- Après-midi sans repas
- Journée complète

GRILLE TARIFAIRE ALSH

Temps d'accueil	Quotient familial	Tarification	Tarification Réservation tardive (+50%)
Accueil journée avec repas	Moins de 800€ (plancher)	14,63€*	21,94€*
	De 801€ à 1300€	15,67€	23,51€
	Plus de 1301€ (plancher)	16,72€	25,08€
Accueil demi- journée avec repas	Moins de 800€ (plancher)	9,40€*	14,11€*
	De 801€ à 1300€	10,45€	15,67€
	Plus de 1301€ (plancher)	11,49€	17,24€
Accueil demi- journée sans repas	Moins de 800€ (plancher)	5,96€*	8,94€*
	De 801€ à 1300€	7,00€	10,51€
	Plus de 1301€ (plancher)	8,05€	12,07€

(*) Aide aux loisirs : réduction de 2,30€/ ½ journée pour les allocataires bénéficiaires

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,
CONSIDERANT la volonté de proposer une offre plus attractive et plus accessible,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place des nouvelles formules d'accueil et la grille tarifaire afférente.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



Monsieur Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 11/06/2026

Publié le : 11/06/2026